

De : Noirhomme Celine <Celine.Noirhomme@just.fgov.be>

Envoyé : samedi 14 mars 2020 21:21

Objet : mesures exceptionnelles suite au coronavirus

Bonsoir à tous,

Je me permets, à titre exceptionnel, de m'adresser à vous au nom de la section correctionnelle s.s. du TPIFr de Bxl (soit pas les sections instruction et chambre du conseil).

Je vous confirme que, sous réserve des dossiers jugés urgents par les présidents de chambre, seuls les dossiers détenus seront traités.

Cela implique que les autres dossiers et prononcés non urgents seront remis.

Dans ces conditions, il nous semble que, pour respecter les recommandations fédérales, il convient d'inviter vos clients – dont vous disposez des coordonnées téléphoniques, à l'inverse du tribunal- à ne pas venir au palais.

Il me paraît, également, qu'il est contraire auxdites recommandations que de nombreux avocats se déplacent pour une remise.

Il pourrait être opportun que les avocats des détenus, dont les dossiers devraient être traités, substituent leurs confrères pour lesdites remises. Celles-ci, selon les chambres seraient fixées à date relais ou à date fixe.

Je ne peux imaginer qu'un collègue refuse une nouvelle remise si l'affaire avait été remise dans ces conditions parce que le « substituant » n'avait pas les convenances du titulaire du dossier.

Il me semble également que si un dossier non détenu devait être jugé « urgent », il appartiendrait aux magistrats de le signaler aux parties, afin de les informer que ledit dossier sera pris.

Le principe est, à mes yeux, que tous les dossiers (et prononcés) non détenus seront remis sauf information indiquant que le dossier présente une urgence et, partant, sera pris.

En conclusion, je vous remercie de diffuser le fait qu'il convient que les avocats et les prévenus ne se déplacent pas et, si possible, d'inviter le ou les avocats présents pour un/des dossier(s) détenu de substituer leurs confrères.

Le présent mail est envoyé aux adresses que j'ai trouvées mais il peut être diffusé sans limite.

Avec l'assurance de ma considération distinguée,

Céline Noirhomme